RÉCONCILIATION ÉDUCATIVE : CINQ AXES DE BARRIÈRES SYSTÉMIQUES À LEVER

AXE 1
Des investissements alignés sur les besoins de nos élèves

CONSTAT
En 2021, près de 20 M$ étaient annoncés par le provincial pour soutenir la réussite des élèves des Premières Nations dans le système québécois. Or, selon le Vérificateur général du Québec (2024), la mise en œuvre n'a pas suivi les engagements. Les sommes allouées à la mesure 15061 sont jugées insuffisantes, sont annoncées tardivement aux centres de services scolaires et ne sont associées à aucun mécanisme permettant d'en mesurer les retombées sur nos élèves. Depuis 2026, elles sont intégrées à une enveloppe globale, rendant invisibles les sommes réellement consacrées aux besoins des élèves des Premières Nations et limitant la capacité de planifier des interventions durables et pertinentes.

→ ENGAGEMENTS ATTENDUS
Introduire une mesure exigeant des centres de services scolaires qu'ils assurent la mise en place de conditions favorables à la réussite éducative des élèves autochtones selon un protocole convenu avec la Table sur la réussite éducative des élèves des Premières Nations et des Inuit.

Mandater le SRPNI et le MEQ pour négocier avec les écoles membres du CEPN un protocole visant à faciliter la fréquentation d'une école en communauté par les élèves autochtones résidant hors communauté.

AXE 2
Des lois et politiques qui doivent tenir compte de nos réalités

CONSTAT
Les droits, réalités et perspectives des Premières Nations et des Inuit sont encore trop peu pris en compte dans l'élaboration des lois et politiques publiques. Le manque de connaissances et de consultations véritables contribue à perpétuer les obstacles à la réussite de nos élèves. Les exigences linguistiques, notamment, discriminent les Premières Nations en limitant l'accès aux études, à la diplomation, à certaines professions et à des emplois dans leur propre communauté.

→ ENGAGEMENT ATTENDU
Exempter les Premières Nations de l'application de la Charte de la langue française et de ses règlements relatifs aux exigences linguistiques au collégial.

AXE 3
Une éducation qui intègre nos perspectives

CONSTAT
Le gouvernement reconnaît depuis 2017 que la valorisation des cultures et des langues autochtones est essentielle à la réussite éducative, mais les pratiques pédagogiques, les services et la formation du personnel demeurent fragmentaires. La compétence 15, proposée en 2020, visait à intégrer les réalités, cultures et perspectives des Premières Nations et des Inuit ainsi que la réconciliation au développement professionnel des enseignantes et enseignants. Malgré un appui unanime, la suspension en 2024 de la participation gouvernementale à la Table sur la réussite éducative des élèves des Premières Nations et des Inuit a freiné sa mise en œuvre.

→ ENGAGEMENTS ATTENDUS
Intégrer officiellement la compétence 15 dans le Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante comme une compétence obligatoire et transversale.

Ancrer de manière structurante les langues, les cultures, les savoirs, les histoires et les réalités contemporaines des Premiers Peuples dans les curriculums scolaires et les services éducatifs, conformément aux priorités et recommandations de la Table.

AXE 4
Des données au service de la réussite éducative de nos élèves

CONSTAT
Le MEQ ne peut prétendre encadrer et améliorer la réussite de nos élèves sans disposer de données fiables et complètes permettant de comprendre leur réalité. Pour obtenir un portrait juste et orienter efficacement les investissements, les Premières Nations doivent être au cœur de la gouvernance, de la collecte et de l'interprétation des données.

→ ENGAGEMENT ATTENDU
Reprendre les travaux de la Table sur la réussite éducative des élèves des Premières Nations et des Inuit en tant qu'expert-conseil pour orienter le ministre dans l'implantation d'un cadre normatif plus pertinent.

AXE 5
Un continuum postsecondaire par et pour les Premières Nations à consolider

CONSTAT
L'accès aux études postsecondaires est un levier essentiel d'autonomie, de développement des communautés et de participation au marché du travail. La croissance de Kiuna démontre clairement la demande pour des institutions conçues par et pour les Premières Nations. La Maison des savoirs représente la prochaine étape de ce continuum, mais le silence du gouvernement depuis 2024 crée une incertitude majeure quant à son financement, alors que son démarrage est prévu dès 2027. Par ailleurs, quinze ans après sa création, Kiuna ne dispose toujours pas de la pleine autonomie nécessaire pour réaliser sa mission.

→ ENGAGEMENTS ATTENDUS
Appuyer officiellement le projet du CEPN de bâtir la Maison des savoirs comme institution universitaire distincte et de déposer une loi spéciale pour la créer, notamment en y associant le financement nécessaire à sa mise en œuvre.

Accorder à Kiuna un mode de gouvernance qui respecte l'autonomie institutionnelle et pédagogique des Premières Nations, et qui correspond à sa mission et à son développement.